

Zeitschrift:	Ingénieurs et architectes suisses
Band:	112 (1986)
Heft:	24
Artikel:	La Tour de l'Ile - "Bastille" de l'indépendance genevoise
Autor:	Vasiljevi, Slobodan M.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-76027

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Tour de l'Île – «Bastille» de l'indépendance genevoise

par Slobodan Vasiljević, Genève

Les mouvements populaires ou s'appuyant sur les sentiments d'un large public et visant à la conservation d'immeubles voire de quartiers entiers préoccupent aussi bien les architectes, qui y voient une entrave à leur créativité, que les autorités, pas toujours insensibles à des pulsions démagogiques.

Et l'on se prend à évoquer les temps bénis où personne ne pleurait sur quelques vieilles pierres, condamnées comme entraves à l'essor d'un sain urbanisme... Nostalgie sans fondement, puisqu'il y a déjà près d'un siècle que la population genevoise s'opposait pour la première fois à l'éradication d'un ouvrage considéré comme appartenant au patrimoine public, bien que se trouvant en mains privées. En effet, c'est à une votation populaire, intervenue en 1897, que Genève doit la survie de la Tour de l'Île, sous une forme quelque peu altérée, il est vrai. Voici donc le récit du sauvetage d'un monument remontant au XIII^e siècle, assorti d'un (im)pertinent parallèle avec le présent.

Rédaction

... la Tour de l'Île, «Bastille» de l'indépendance genevoise...

Louis Blondel¹

Genève a marqué le 450^e anniversaire de la Réforme par une célébration impres-

sionante. Plus modestement, Carouge commémore le bicentenaire de sa fondation par Victor-Amédée II, roi de Sardaigne. L'impact de ces deux événements historiques sur la physionomie urbaine est formidable.

Les réformateurs ont obligé Genève à s'enfermer dans une enceinte fortifiée,

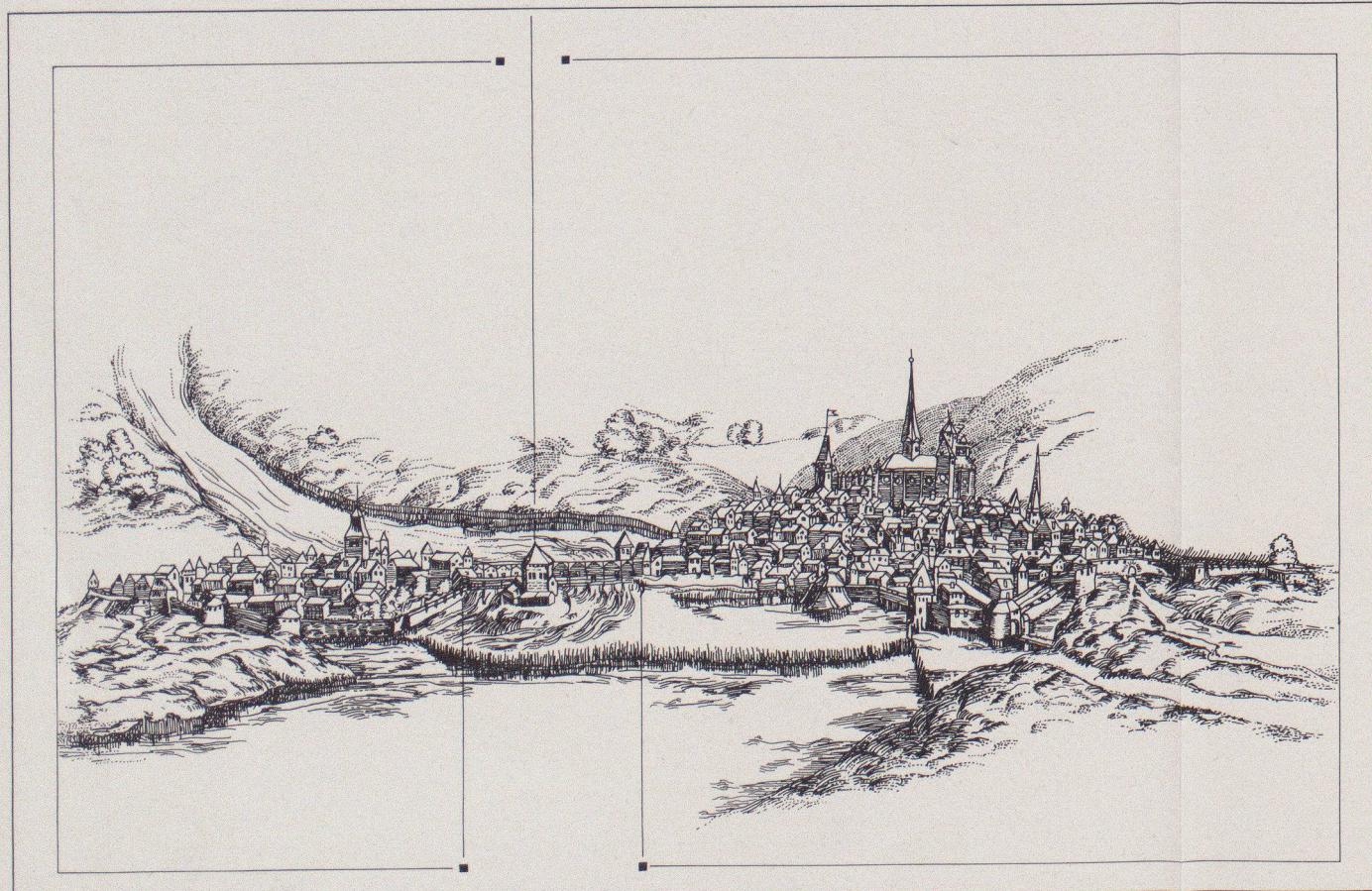
alors que la création de la cité sarde a posé le problème de la concurrence politique et de la compétition économique. De plus, la présence d'une ville catholique aux portes de Genève représentait alors en soi une provocation évidente.

L'occupation par les armées napoléoniennes, la libération puis l'union avec la Suisse, en 1814, ont influencé non seulement les frontières politiques dans la région, mais également les relations urbaines: Carouge devient «cité-satellite» et la République met une sourdine aux rivalités d'antan.

C. A. Beerli décrit comment, en ces temps de grandes transformations et de conquête que furent la Restauration et l'avènement de la République conservatrice (1813-1846), la ville avait conquis le plan d'eau du lac et du Rhône pour le faire accéder au rang d'*espace urbain* privilégié. Cette nouvelle appropriation à un usage socio-économique d'une aire jusque-là exclusivement vouée à la stratégie militaire bouleverse l'ancestrale morphologie urbaine. Le Rhône devient ainsi de 1829 à 1838 la scène centrale d'un grand ensemble panoramique. Le Grand-Quai et le quai des Bergues, bordés de nouveaux immeubles, forment

¹Louis Blondel, *Le développement urbain de Genève à travers les siècles*, Genève-Nyon, 1946.

Le château de l'Île et son quartier, dans «Nos anciens et leurs œuvres», 1916.



Ce dessin a été réalisé d'après l'une des plus anciennes représentations de Genève par Rudolf-Manuel Deutsch en pleine période de la Réforme, en 1548. Il vise à souligner l'importance des ponts habités de l'Île et de la force aussi bien symbolique que stratégique de la Tour de l'Île. Les jalons spirituels des clochers de Saint-Pierre, de la Madeleine, de Saint-Germain et de Saint-Gervais composent l'image inaltérée de Genève.

l'ébauche de la Rade, donnant à Genève un front de lac².

La suppression de l'enceinte fortifiée, au milieu du XIX^e siècle, avait déclenché une grande restructuration urbaine, la création de la «ceinture fazyste» et de l'image urbaine de la Rade. Il a toutefois fallu attendre le dénouement du conflit séculaire opposant les Genevois aux riverains vaudois et valaisans du lac sur le niveau du Léman pour que puissent être construits le barrage et la machine hydraulique du pont de la Machine. L'issue de ce litige a constraint la Ville à débarrasser les rives du fleuve de ses constructions anciennes. Cette décision a définitivement vidé l'Ile de son contenu social et économique, matérialisé jusqu'alors par les moulins et les lavoirs, hérités de sa fondation lacustre historique.

Conséquence logique de ces transformations fondamentales du tissu urbain, la Ville avait procédé au remodelage de l'îlot historique comprenant la Tour et les constructions érigées sur les fondements d'un ancien château. Ce nouveau plan, devant faire table rase, prévoyait la possibilité de supprimer la Tour. Toute l'affaire que cet article se propose d'évoquer a été mise en branle par cette intention, qui a déclenché une prise de conscience, de la part de la population, de la valeur symbolique pour la mémoire collective d'un monument qui risquait de disparaître. Cette réaction constitue une «première» en son genre.

Louis Blondel a décrit les limites fixées à une telle volonté de conservation : «Au lendemain de la votation référendaire de 1897, elle (la Tour) fut réparée et surtout transformée. On lui accola un immeuble de style déplorable et on dut même la relever d'un étage pour qu'elle ne parût

²Jacques Gubler, *Genève hydraulique*, dans «Nos monuments d'art et d'histoire», XXVII, Genève, 1976.

³Mémorial des séances du Conseil municipal, année 55 (1897).

pas écrasée par les constructions voisines. Il aurait fallu que la Ville acquière toute la Tour, et non seulement l'horloge, afin de conserver les salles intactes. Au lieu de cela, on a relié par des portes ces étages aux appartements voisins, fait disparaître d'anciennes ouvertures, recouvert les parois des cachots qui montraient des graffitis intéressants et interdit au public tout accès à ces salles historiques. ... Malgré tant de transformations, cet édifice est encore dans son ensemble le plus ancien témoin de notre histoire médiévale.»

Résumons brièvement l'histoire de la Tour. Elle a été construite en 1215 par l'évêque Aymon de Grandson ; en 1682, elle a été modifiée dans son couronnement, à la suite de l'incendie de 1670 auquel elle avait échappé, et une horloge y a été installée.

C'est donc une votation populaire, en 1897, qui l'a sauvée d'une ignominieuse démolition. Il est intéressant de rappeler les faits principaux de cette première intervention en faveur du maintien du patrimoine architectural pour laquelle l'avis du citoyen avait été sollicité.

Les minutes des séances du Conseil municipal des années 1895-1897 retracent avec vivacité tous les épisodes de ce combat politique et juridique. Pour résumer l'enjeu final, citons ici quelques interventions, tirées du Mémorial des séances (août 1897), à commencer par l'intervention de Théodore Turretini, conseiller administratif chargé des travaux³ :

«... Le 5 avril 1895, le Conseil administratif vous présentait un premier projet, celui qui visait une restauration de la Tour, moyennant une somme de 70 000 francs. Ce projet résultait d'une décision prise antérieurement par le Conseil municipal et par le Grand Conseil, qui tous deux avaient décidé le maintien de la Tour. Lors de la discussion sur le projet d'aménagement du quartier de l'Ile, le Grand Conseil d'alors avait en quelque sorte décidé que ce maintien était d'utili-

té publique. La discussion qui suivit la présentation de ce projet au Conseil municipal fut fort intéressante. Deux ou même trois opinions se firent jour. Les uns voulaient avec le Conseil administratif la restauration de la Tour, d'autres sa démolition complète et d'autres encore son maintien intégral.»

Le projet fut renvoyé à une commission, qui déposa un double rapport, suivi le 19 avril 1895 d'une discussion à l'issue de laquelle toute la question fut renvoyée au Conseil administratif, qui procéda à une nouvelle étude à la suite de cette décision...

«Le projet sorti de ces tractations avec M. Forestier, poursuivait Théodore Turretini, et qui est exposé devant vous concurremment avec un autre projet qui a été une surprise, a été étudié par M. Artur, architecte de M. Forestier. Ce projet nous a été envoyé le 25 juin dernier (1897) accompagné de la lettre suivante : (voir fac-similé).»

Avant de conclure l'histoire de ce sauvetage mémorable, il faut relever que la Ville avait mandaté l'architecte Edmond Fatio en vue de la restauration de la Tour. C'est grâce au dossier qu'il a légué à la société du *Vieux-Genève* que cette analyse a pu voir le jour. Il est à observer que le langage employé au Conseil municipal d'alors et le goût du compromis (frisant la compromission, pour citer Louis Blondel) semblent intégralement repris par l'usage actuel.

Pour conclure, je ne peux m'empêcher de reproduire la lettre du président de la Société pour la conservation des monuments historiques, lue à l'ouverture de la séance du Conseil municipal évoquée plus haut (voir fac-similé).

La sagesse de ces propos s'inscrit dans les principes qui ont guidé le *Heimatschutz* et conduit la Société d'art public à lancer une vive campagne visant à sauver une série d'immeubles anciens en 1905, lors de la construction de l'immeuble *Camolletti*, à la Corraterie.

Genève, le 25 juin 1897.

Monsieur le Vice-Président du Conseil Administratif
de la Ville de Genève.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter le devis du projet de construction que vous m'avez demandé par l'intermédiaire de Messieurs Forestier, construction que je propose d'élever sur l'emplacement de la Tour de l'Ile dans le cas où le Conseil Municipal décréterait la démolition de celle-ci.

Cette tour, d'une superficie moindre que celle actuelle (7.50×7.50) (au lieu de 9.00×9.00), aurait une hauteur de 10 mètres environ jusqu'au dessus de la coupole du clocheton ; le parement extérieur des murs serait en roche de Collombey, cette pierre me paraissant la mieux qualifiée pour produire l'effet que je désire obtenir ; le toit serait couvert en tuiles rouges du pays.

Les locaux du rez-de-chaussée, entresol et trois étages seraient utilisés dans un but commercial ou pour l'habitation.

La dépense occasionnée par ces travaux est évaluée à environ 110,000 francs.

Par cette construction, Messieurs Forestier voient s'augmenter le revenu de leur immeuble d'environ 1800 à 2000 francs brut par an, ce qui représente approximativement un capital

de fr. : 40,000. Différence à retrouver 70,000 francs.

Sur cette différence Messieurs Forestier, par esprit de concession, consentent à en payer la moitié soit 35,000 francs. Il resterait donc la somme de 35,000 francs à la charge de la Ville.

La tour resterait la propriété de Messieurs Forestier frères.

La Ville aurait droit exclusif :

1^o à la chambre de l'horloge au 4^{me} étage ;
2^o à l'accès du comble de la maison pour communiquer à cette chambre.

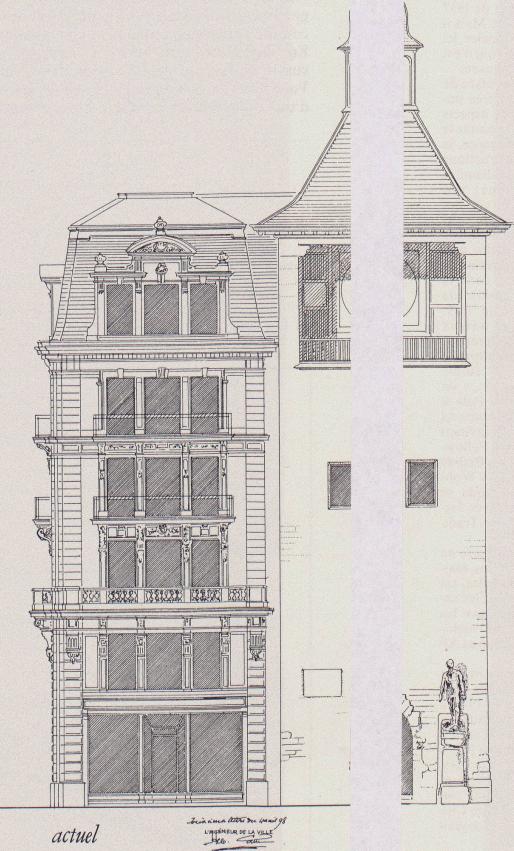
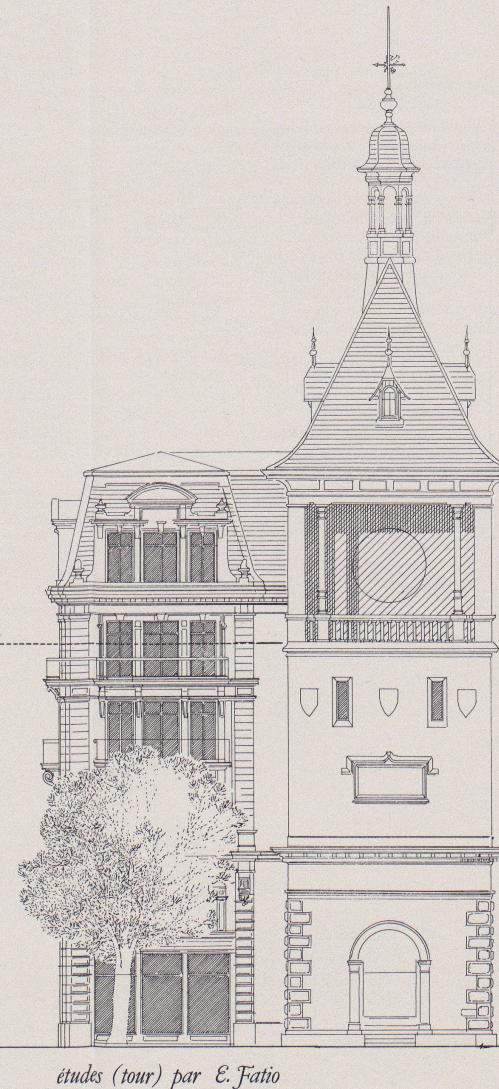
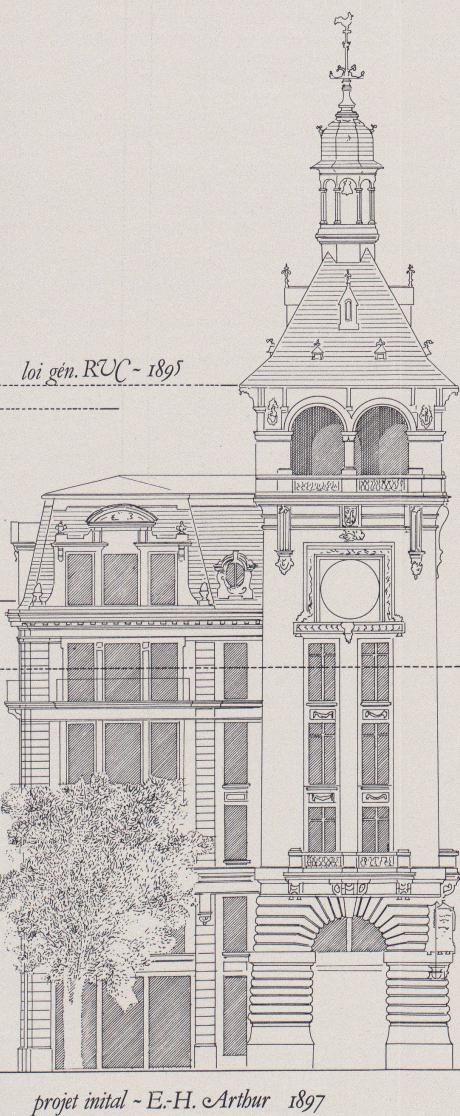
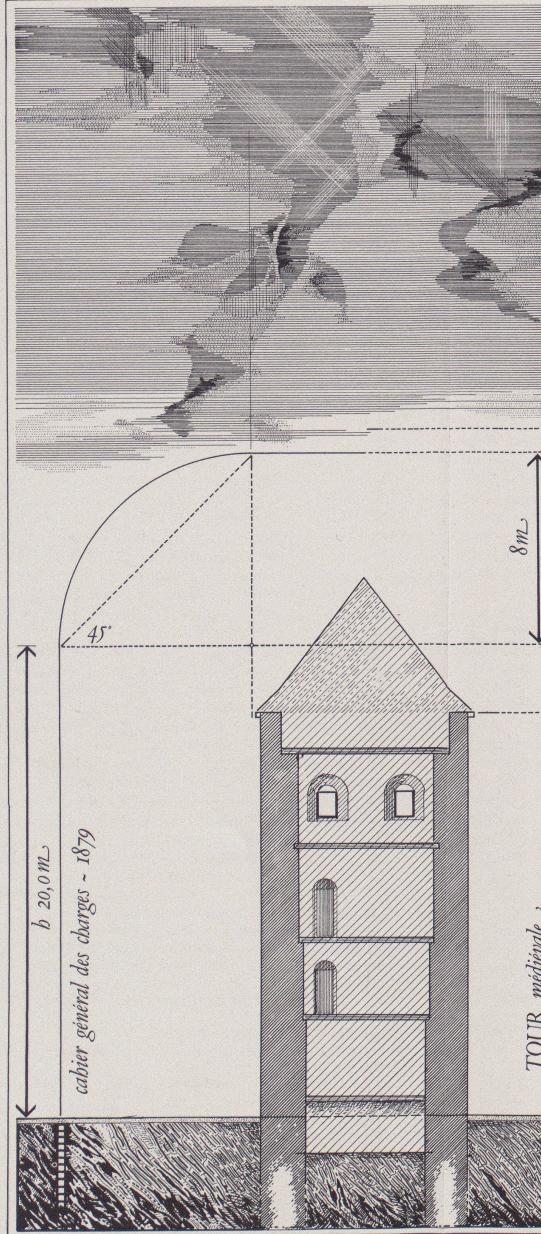
Seuls, la fourniture, la pose et l'entretien de l'horloge et de sa chambre seraient à la charge de la Ville.

Il y a donc de la part de Messieurs Forestier un gros sacrifice ; ils s'imposent une dépense dont ils n'auront pas le revenu correspondant, mais ils y consentent dans le but de concilier tous les intérêts et dans l'espoir de contribuer à l'embellissement de la Ville.

Il serait bien entendu que, quoique occupant la tour pour utilisation commerciale, il sera interdit d'apposer une enseigne quelconque sur les murs ou sur le toit, et que la chambre du 4^{me} étage resterait toujours consacrée à une horloge publique.

Daignez, je vous prie, Monsieur le Vice-Président, agréer l'assurance de ma considération distinguée.

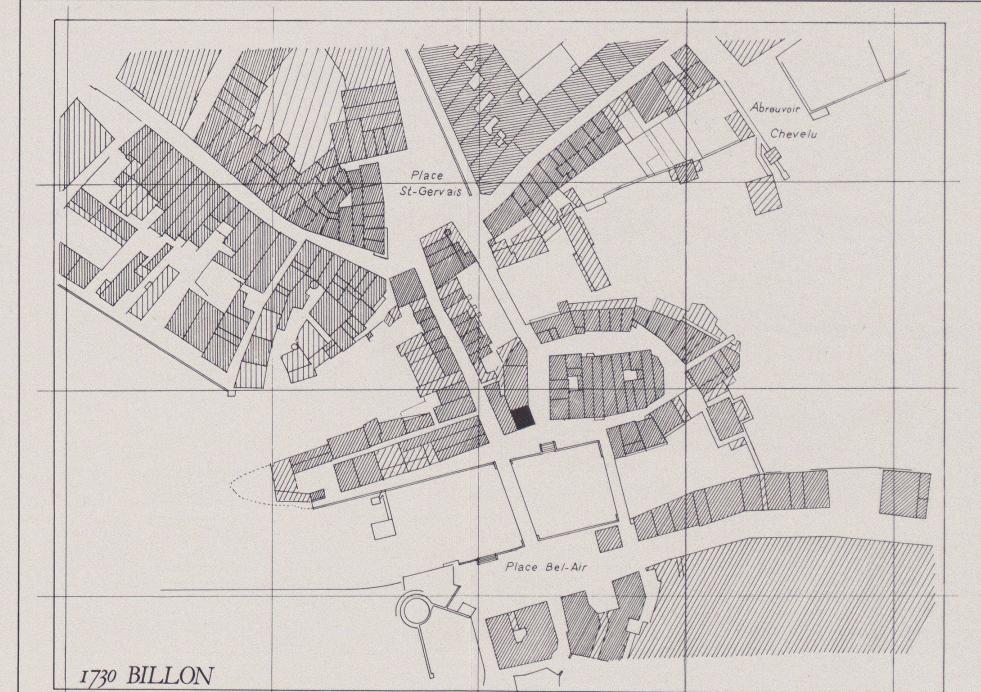
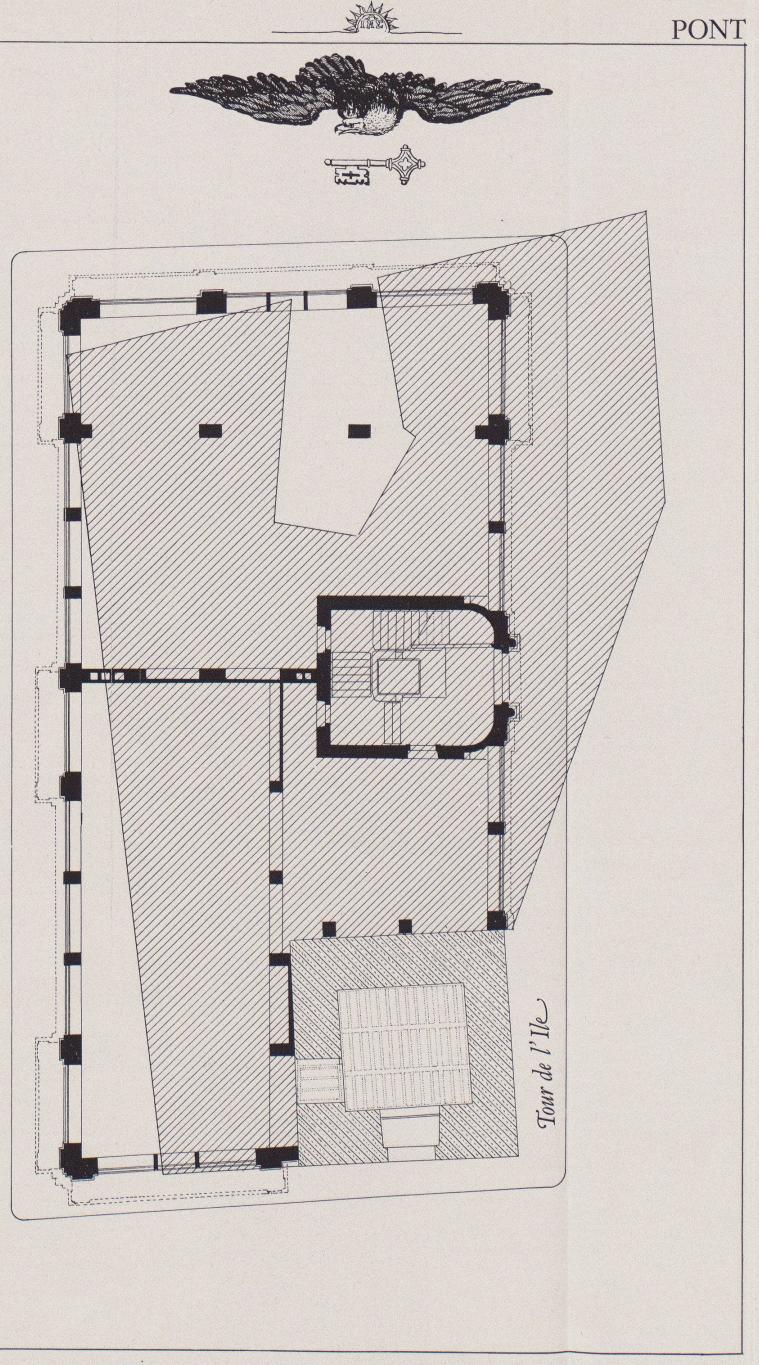
E.-H. ARTHUR, architecte.



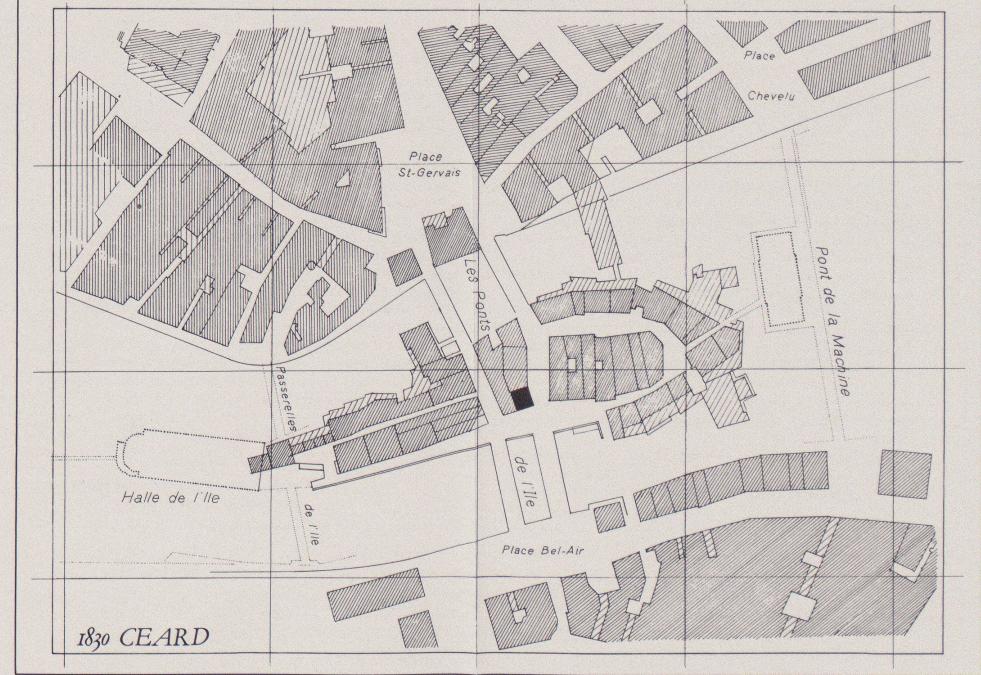
La Tour de l'Île, dernier vestige du château fort épiscopal, ancienne pièce maîtresse de la défense de la cité médiévale : les phases successives de son existence.

état superposé du plan CHATEAU et imm. Forestier frères

éch. 1/100



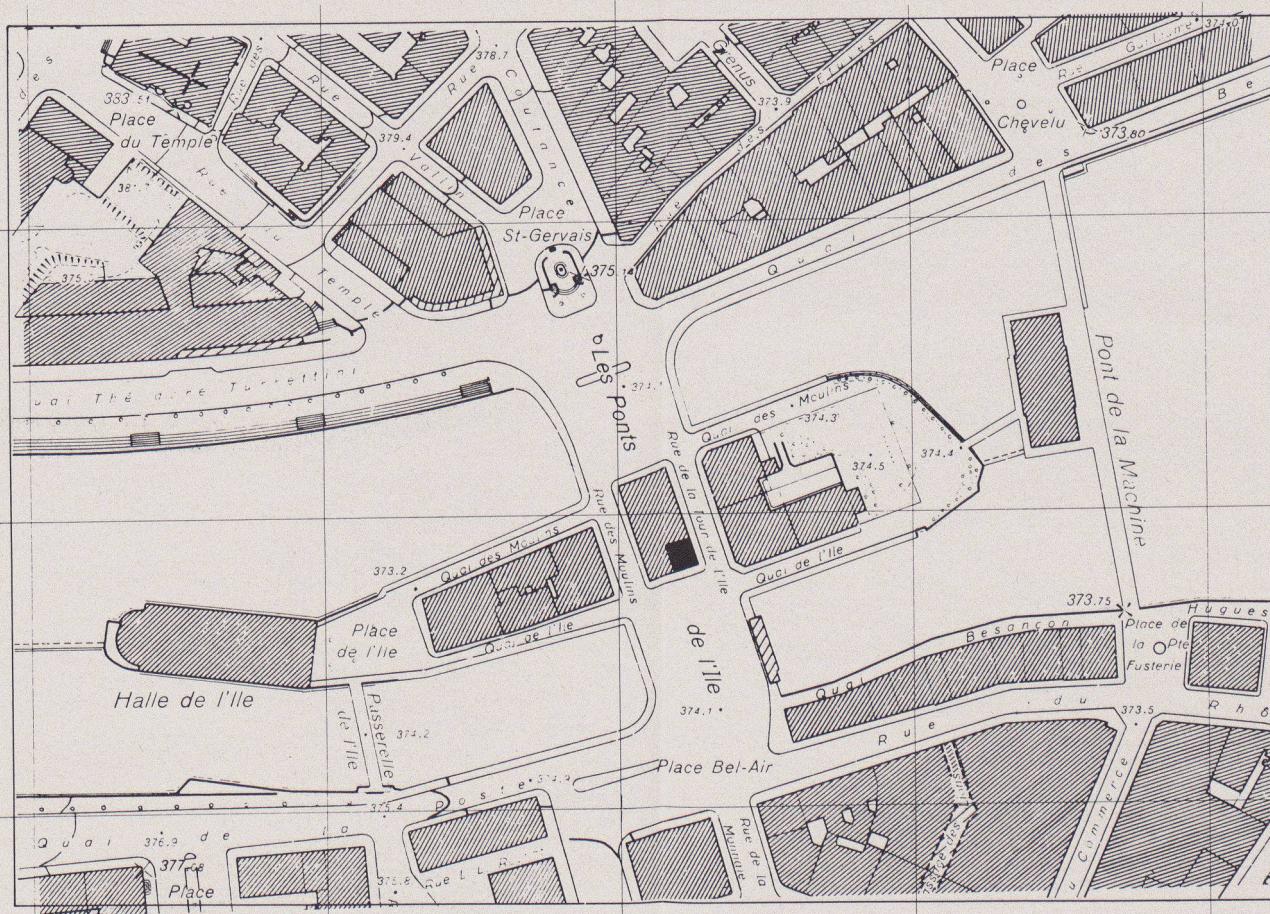
1730 BILLON



1830 CEARD

Les trois «instantanés» cadastraux de l'Ile mis en comparaison : Billon (1730), Céard (1830) et le plan «aseptisé» actuel.

la surélévation et la restauration, après la votation de 1897, sont dues à Edmond Fatio.



*Comité de la Société pour la conservation des
monuments historiques.*

Bale, 27 juillet 1897.

Au Conseil Municipal de la Ville de Genève.

Monsieur le Président,
Messieurs,

La Tour de l'Île a occupé à diverses reprises notre Société, et aujourd'hui encore, en apprenant que la question de la démolition de la Tour de l'Île allait de nouveau être soulevée au sein de votre Conseil, je me fais un devoir d'intervenir au nom de notre Comité pour la conservation de ce vénérable monument. Les efforts du Comité qui s'est constitué dans ce but à Genève méritent d'être pleinement soutenus par notre Société.

Quoique la Tour n'ait pas le caractère d'une œuvre d'art, son importance historique est cependant si grande, que toutes les autres considérations passent à l'arrière-plan. Dans un temps où partout en Suisse on s'efforce de conserver les vestiges du passé, il serait vraiment pénible de constater que la Ville de Genève a laissé détruire une construction qui a joué un si grand rôle dans l'histoire et qui est un de ses derniers monuments historiques.

Il est question de donner au bâtiment qui doit remplacer la Tour une forme architecturale qui rappellerait l'ancienne construction ; à cet égard nous dirons que cette solution ne peut pas être prise au sérieux. Un fac-simile aussi ressemblant que

possible ne remplacerait jamais l'original, et encore moins quand le fac-simile est arbitraire et n'offre qu'une vague ressemblance du monument détruit.

Avec peu de frais il serait facile d'enlever à la Tour son extérieur désagréable, sans modifier pour cela son caractère historique. Il suffirait de mettre de nouveau à jour l'empilement de la maçonnerie et on serait certainement surpris de voir que la construction une fois nettoyée et arrangée prendrait un aspect très agréable, même au milieu des maisons neuves.

A cette occasion, nous vous signalons l'exemple de la Ville de Lausanne, où les efforts des amis des antiquités ont réussi à conserver la « Tour de l'Ale » (une construction qui au point de vue historique ne vaut pas la Tour de l'Île). La Tour subira une restauration discrète et la population se montre très satisfaite de la conservation de ce monument qui donne à la physionomie de la Ville un charme tout particulier.

Il est à désirer que votre haute autorité, après un examen approfondi, ne se prêtera pas à la destruction d'un monument historique comme la Tour de l'île, et elle méritera la reconnaissance de tous ceux qui aiment l'histoire de leur pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

(Sig.) Karl STEHLIN,

*Président de la Société pour la conservation
des monuments historiques.*

L'architecte Marc Camoletti n'avait fait qu'une seule concession à la Société d'art public en intégrant dans sa composition un élément pastiché, qui évoquait la tour Thelusson de 1207, tour qu'il allait alors démolir. Tactiquement, cette démarche néfaste était inspirée par le projet de l'architecte Arthur, déjà mentionné. Mais alors, où est l'intérêt de présenter un tel parallèle? La Maison Camoletti a

fait basculer la Société d'art public d'aujourd'hui dans le camp des conservateurs qui veulent, de façon paradoxe et aberrante, «empailler» une façade nuisible à l'homogénéité de l'ensemble architectural de la Corraterie en s'opposant à sa démolition.

Quel retour de veste : fondée en 1905 pour s'opposer à l'érection de cet immeuble, la Société en est devenue au-

jourd'hui son farouche défenseur, pour on ne sait quelles obscures raisons ! Mais que veut donc le monde des « protectionnistes » ?

A chacun de tirer ses conclusions!

Adresse de l'auteur:
Slobodan Vasiljević, arch. SIA
Rue Marc-Monnier 5
1206 Genève